



— **Présidence**

**Membres du Bureau de la SEPAM.**

Moret-Loing-et-Orvanne, le 18 mars 2023.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU N°2 DE LA SEPAM – SAISON 2022/2023**

Les membres du Bureau de la S.E.P.A.M. se sont réunis, au siège, afin de tenir leur deuxième réunion de la saison 2022/2023 le :

**Mardi 14 Mars 2023, à 19 heures 30.**

**Étaient présents :**

Madame Bernadette MARTIN.

Messieurs Pascal BARACHON, Bernard CLAUD, Roger DOS SANTOS, Julien FOSSAY, Antoine GUETTE, Didier LIMOGES, Pascal MAROTTE et François PETETIN.

**Excusés :**

M. Gérard DRUAIS.

**Assistent :**

Madame Annie BIANCHI, 1<sup>ère</sup> membre d'honneur.

Monsieur Baptiste ROUCHON, volontaire en Service Civique.

**La séance est ouverte à dix-neuf heures trente-huit.**



## I. POINTS LIMINAIRES.

Un hommage est rendu à M. Patrice GOUDIFA, adhérent de la section Karaté disparu subitement au début du mois de mars.

**\*Le Président indique qu'il n'a toujours pas reçu de retour de la municipalité concernant la vacance d'un poste de membre de droit au comité directeur – en conséquence de la démission de Madame Anne Grau – et indique qu'une réflexion pourrait être portée en faveur de l'éventuelle suppression d'un poste de membre de droit au sein de l'instance.**

L'évocation de cette absence de réponse occasionne des échanges autour du sujet qui n'aura par conséquent plus vocation à être évoqué au point n°3 initialement prévu à l'ordre du jour de la séance.

**Le plateau d'évolution de la CCMSL va être réhabilité durant l'été et connaîtra un nouvel essor à l'automne 2023.**

### **Tour des sections**

#### **SECTION KARATÉ**

Le Président Roger DOS SANTOS indique qu'il va réitérer ses demandes auprès de la Mairie afin d'obtenir les équipements et rénovations supplémentaires ou essentiels au bon fonctionnement de la section (codes club house, sécurité incendie, équipements, toiture, évacuation de l'eau douches PMR, portes coupe-feu, fenêtres club house, etc.).

Malgré la bonne entente qui demeure entre les clubs de la SEPAM et de l'USMVS, les dirigeants regrettent que certains créneaux ne soient pas respectés par la section veneusienne en dépit de la convention signée entre les trois parties. Un rappel se verra nécessaire auprès des dirigeants de Veneux-les-Sablons pour que les adhérents de Moret-sur-Loing ne soient pas lésés dans l'utilisation de leurs locaux alloués au club voisin en conséquence des intempéries sur les bâtiments de la commune.

M. DOS SANTOS indique également qu'il va passer, courant avril, une formation pour devenir éducateur diplômé. **Le Bureau lui envoie ses vœux de réussite pour cette échéance.**

**\*Arrivée d'Antoine GUETTE à 19 heures 48.**

#### **SECTION KARATÉ**

Hormis les problèmes récurrents du mois de décembre 2022 et quelques anomalies remédiées depuis (porte du vestiaire féminin vandalisée), la reprise en 2023 s'est plutôt bien passée avec la réception notable d'un stage de Ki-Kenko et la collaboration avec le cercle de Pencak-Silat opérationnel dans le cadre d'un stage de self défense entièrement féminin.

**\*Arrivée de François PETETIN à 20 heures 02.**

Un créneau régulier du mardi sera par ailleurs alloué au Cercle puisqu'il est inoccupé par le Karaté.



**\*Didier LIMOGES s'interroge sur l'origine, le siège social et les pratiques de cette association qui exerce depuis septembre 2022 au gymnase municipal. Une recherche en direct est effectuée, révélant que l'association est active depuis 2021.**

### **SECTION BASKET-BALL**

Rien à signaler en dehors du dysfonctionnement du système de chauffage de la grande salle du gymnase municipal de Moret-sur-Loing ainsi que des douches déclarées « non opérationnelles » pour le mois de Mars.

### **SECTION GYMNASTIQUE**

Les anomalies relatives au chauffage se sont grandement améliorées, reste juste un petit « souffle » du dispositif durant le deuxième cours du vendredi.

Reste également à investir dans des porte-manteaux pour les vestiaires et un panneau d'affichage à disposer devant la salle verte.

### **SECTION FOOTBALL (FCMV)**

Le FCMV dresse un bon bilan de mi-saison en comptant près de 400 adhérents.

Le club a récemment tenu son traditionnel loto (près de 300 personnes) ; fait état d'une très belle fréquentation de son stage d'hiver pour la plus grande satisfaction des joueurs et des familles.

Des interventions au sein des écoles primaires de Moret-Loing-et-Orvanne sont prévues de manière encourager la pratique physique et sportive dès le plus jeune âge – particulièrement pour la discipline footballistique.

Une convention a également été passée avec les C.E.S. F. Gregh et A. Sisley dans cette même perspective et le FCMV va prochainement collaborer avec la nouvelle section sportive scolaire du Collège François Couperin de Fontainebleau dans le cadre de l'entente Football du Pays de Fontainebleau.

## **II. SCHÉMA DIRECTEUR RELATIF AUX 70 ANS DE LA SEPAM**

Le Schéma directeur (annexe 1) relatif aux 70 ans de la SEPAM (au sein des sections et manifestation globale) est présenté à l'assistance.

Les discussions sont orientées autour de la manifestation « centrale » des 70 ans qui aura lieu le dimanche 4 juin 2023.

**\*François PETETIN se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'organiser cette manifestation en 2024, à quelques semaines des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ce dernier appuie notamment son argumentaire sur la donnée que la SEPAM aurait véritablement 70 ans d'existence en 2024 et non en 2023 – et que la manifestation aurait davantage de visibilité à quelques semaines des JOP2024.**

**\*\*L'unanimité des autres membres du Bureau s'accorde à dire qu'elle ne voit pas l'intérêt d'une telle proposition de report et que la SEPAM aura bien 70 années révolues**



**en 2023 et non en 2024 (puisque nous serons bien dans sa 71<sup>e</sup> année à ce moment-là).** Une petite discussion sur la temporalité des années s'installe.

**\*\*\*Le Vice-Président précise qu'organiser les 70 ans de la SEPAM un mois avant les JOP de Paris n'attirerait aucune visibilité supplémentaire – bien au contraire – puisque la Presse locale serait davantage focalisée sur les centres d'accueil de sportifs dans le Sud Seine-et-Marne plutôt qu'un évènement sportif communal.**

**\*\*\*\*Le Président ajoute par ailleurs que cette manifestation, si elle était un succès en 2023, aurait vocation à être reconduite les futures années – sous forme de « Fête de la SEPAM » – et donc ipso facto en 2024 ; et que les enveloppes pour les subventions aux manifestations sportives locales (du département et de la région) ne seront absolument pas les mêmes – voire nulles – en 2024 puisque tous les crédits seront orientés vers les JO, ce qui est tout à fait normal pour un évènement accueilli tous les 100 ans.**

Le lieu de la manifestation anniversaire, dont l'organisation est proposée au gymnase municipal de Moret-sur-Loing, suscite également des interrogations :

**\*François PETETIN se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'organiser cette manifestation au stade Thierry Roquette de Veneux-les-Sablons puisqu'il y aurait un terrain de Football et un court de Tennis.**

**\*\*Didier LIMOGES rétorque qu'organiser l'anniversaire d'une association morétaine, exerçant de surcroît quotidiennement à Moret-sur-Loing, dans la commune déléguée de Veneux-les-Sablons se voudrait assez contrariant.**

**\*François PETETIN propose alors le site Marquis de Roys pour les mêmes raisons.**

**\*\*Le Président conclut l'échange en indiquant que le site du gymnase s'avérait beaucoup plus confortable et modulable (grande salle) pour la manifestation et qu'en cas d'intempéries, les festivités ne seraient pas compromises.**

**Les autres membres s'accordent à dire que le site du gymnase municipal répond le mieux aux attendus de la manifestation.**

Après quelques propositions d'ajustement du programme général, il est demandé aux sections de réfléchir à une intervention (démonstration) à réaliser durant cette journée ; ainsi qu'une préférence d'ordre de passage. De même, il est demandé aux sections de communiquer – en amont du prochain comité directeur – leur manifestation en interne « consacrées » au 70<sup>ème</sup> anniversaire ainsi que les noms de deux adhérents (par section) à récompenser pour leur engagement sportif ou bénévole lors de la cérémonie officielle de la manifestation.

Une réunion de pilotage entre toutes les parties sera prévue pour la fin du mois d'avril afin de préparer la manifestation dans les meilleures conditions, ainsi qu'une réunion de rodage avec tous les bénévoles.

Le plan de situation de la manifestation centrale (annexe 2) est présenté au Bureau. Quelques ajustements à la marge sont proposés par Didier LIMOGES, notamment concernant le poste de premiers secours et le PC de sécurité.



*\*Le Vice-Président Pascal MAROTTE suggère de consacrer une exposition de photographies retraçant l'histoire de la SEPAM (en son siège) durant la manifestation.*

*\*\*Le Président lui répond que cette exposition est prévue sur l'ensemble du site de la manifestation (notamment via l'agrandissement de certaines photos).*

*\*François PETETIN regrette que le plateau d'évolution communautaire serve d'emplacement de stationnement des automobiles. Il suggère de ne pas proposer de possibilité de stationnement ou à la rigueur de faire rentrer les voitures dans la cour de l'école des Columières.*

*\*\*Le Président lui indique que l'opportunité de stationnement des voitures se veut impératif et permettra d'éviter les stationnements sauvages et les difficultés qui en découleraient. L'école des Columières sera très certainement en travaux à cette période, ce qui ne permettra pas de réquisitionner sa cour.*

Enfin, un échange s'installe concernant les ressources électriques présentes sur le site de la manifestation.

**Le dispositif global est approuvé, en attendant sa complétion avant le prochain comité directeur.**

### III. SUBVENTIONS 2023

Le montant de la subvention communale pour 2023 sera voté – et connu – par le conseil municipal du mercredi 12 avril 2023.

*\*Le Président propose – comme il s'y était engagé et comme son prédécesseur l'exerçait – de répartir les subventions aux sections au prorata de leurs demandes vis-à-vis de la somme globale (par exemple, une section qui aurait sollicité 10% de la demande globale (des sections et non de la somme formulée puisque cette dernière comprend également une demande de fonctionnement pour la SEPAM) recevrait la somme équivalente au pourcentage de sa demande dans l'enveloppe aux sections accordée par l'exécutif municipal).*

Des ajustements à la marge seront néanmoins certainement à prévoir puisque la somme allouée est encore inconnue et que le détail de la subvention (fonctionnement SEPAM, Sections et Manifestations) risque de ne pas être communiqué comme à l'accoutumée.

À noter qu'en 2022, l'intégralité de la subvention communale a été reversée aux sections (la SEPAM a financé son fonctionnement via ses fonds propres) ; disposition qui sera certainement reconduite à titre partiel puisque les provisions relatives aux excédents des exercices précédents ne sont pas infinies

**Le modus operandi n'ayant pas été modifié, le Bureau approuve cette disposition.**

Nous n'avons pas reçu de nouvelle de la demande de subvention formulée auprès du conseil départemental. Ce dernier attribue nonobstant des montants par section (affiliée à une fédération sportive). Ces montants seront restitués aux sections dès le retour détaillé de l'exécutif départemental.



#### IV. PRÉPARATION DU COMITÉ DIRECTEUR DU MOIS D'AVRIL

De manière à présenter le schéma directeur relatif aux 70 ans de la SEPAM, comprenant la manifestation centrale anniversaire, aux membres du comité directeur – dont font partie les membres de droit émanant du conseil municipal –, à entériner la répartition des montants des subventions aux sections et faire un tour de table global avec les acteurs de l'association, l'organisation d'un comité directeur se veut indispensable au mois d'avril.

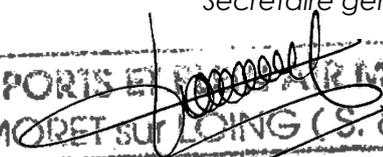
**Après plusieurs échanges relatifs aux disponibilités préalables des membres du Bureau, la date du mardi 18 avril est retenue. L'ouverture de la séance à 18 heures 30 se voudra par ailleurs nécessaire pour avoir le temps d'aborder tous les sujets sans en rabrouer les détails.**

**Afin d'ouvrir l'instance à un maximum d'acteurs, le Président précise que les salariés, le volontaire en Service Civique et Madame Mireille EYRIGNOUX seront invités à cette réunion du Comité directeur, qui se terminera par ailleurs par un vin d'honneur.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 16.**

**Le Président,**

*faisant fonction de  
Secrétaire général.*

  
"SPORTS ET PLEIN AIR MORET"  
MORET SUR LOING (S. & M.)

**Julien FOSSAY.**

